

régler ces réclamations, mais qu'il avait positivement nié qu'elles fussent justes; et, afin de prouver son avancé, il a cité, avec une grande joie apparente, un document d'Etat rédigé par mon honorable ami de Bothwell (M. Mills) lorsqu'il faisait partie du cabinet Mackenzie. Ce document fut adressé à M. Laird, alors lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, en réponse à une demande faite par lui, au nom des Métis, pour obtenir du grain de semence. L'honorable député de Bothwell s'exprimait en ces termes:

J'avoue que je ne suis pas disposé à voir d'un oeil favorable la demande que font les pétitionnaires d'être aidés par le gouvernement dans leurs opérations agricoles, au moyen de grain de semence et d'instruments d'agriculture. Je ne vois pas pour quelles raisons les Métis prétendraient être traités, sous ce rapport, autrement que les colons blancs dans les territoires.

Les Métis qui, sous certains rapports, ont l'avantage sur les nouveaux colons dans les territoires, devraient comprendre la nécessité de s'établir dans des localités fixes, et d'appliquer leur énergie à l'élevage des bestiaux ou à la culture de la terre, auquel cas des terrains leur seraient sans doute assignés de la même manière qu'aux colons blancs. Mais en dehors de cela ils ne doivent pas s'attendre à ce que le gouvernement les aide d'une manière spéciale dans leurs opérations agricoles.

En sorte que ce document de mon honorable ami de Bothwell ne s'appliquait pas du tout à la question des terres et à l'extinction du titre des sauvages, mais il s'appliquait au traitement des Métis et à leur demande d'être aidés en étant fournis de grain de semence et d'instruments d'agriculture. C'était tout, et cependant tout le long de son discours le très honorable monsieur a prétendu que le cabinet Mackenzie avait refusé de reconnaître que les Métis eussent droit à une concession spéciale de terre en extinction du titre des sauvages. Puis, continuant sur le même ton, le très honorable monsieur a accusé ses prédécesseurs d'avoir abandonné leur devoir en négligeant, lorsqu'ils étaient au pouvoir, de régler les réclamations des Métis. M. l'Orateur, est-il possible que le très honorable monsieur ait eu le courage d'avancer un pareil plaidoyer pour se justifier. Depuis combien d'années l'administration Mackenzie actuelle est renversée. Il y a six ans révolus; près de sept années se sont écoulées depuis sa chute. Eh bien, M. l'Orateur, si c'était un crime pour l'administration Mackenzie d'avoir manqué de régler ces réclamations, comment l'honorable monsieur peut-il s'exonérer lorsqu'il lui a été donné près de sept ans pour régler ces réclamations. L'accusation portée contre l'administration Mackenzie est parfaitement dénuée de fondement ainsi que je le démontrerai avant de reprendre mon siège, mais si cette prétendue excuse est la seule justification que le très honorable monsieur peut offrir en sa faveur, je laisse au pays de dire si c'est une justification suffisante ou non.

Ensuite, le très honorable monsieur en est venu à déclarer d'une façon triomphante qu'il n'y avait pas eu d'oppression, qu'on ne prétendait pas même que les gens avaient été opprimés, que pas un seul Métis n'avait été chassé de sa ferme. Pas d'oppression! Mais, M. l'Orateur, n'était-ce pas de l'oppression lorsque des gens s'étaient établis depuis longtemps sur leurs terres, même avant que le pays eut été transféré au Canada, lorsqu'ils avaient fait des constructions sur leurs terres, et lorsque, grâce à la politique du gouvernement actuel il fut envoyé parmi eux des arpenteurs qui tirèrent des lignes à travers leurs champs; divisant fermes et champs et tirant ces lignes de manière à mettre les bâtiments d'un côté et le champ de l'autre. Et après que ces gens eussent envoyé délégation sur délégation à ce gouvernement pour obtenir le redressement de leurs griefs, n'a-t-on pas constamment refusé de leur rendre justice? Si ce n'est pas là de l'oppression, je voudrais bien savoir ce qui peut constituer l'oppression aux yeux du très honorable monsieur? Le foyer de ces gens a été envahi, non pas accidentellement, mais délibérément, par la manière dont le gouvernement a fait faire l'arpentage de cette contrée, et cependant l'honorable monsieur dit qu'il n'y a pas eu d'oppression. M. l'Orateur, contre quoi le Père André protestait-il alors, lorsqu'il écrivait au gouvernement ce qui suit,

après avoir d'abord exposé que les colons de l'endroit s'étaient établis suivant l'ancienne coutume, en prenant dix chaînes de front sur la rivière; et espérant que le gouvernement arpenterait en conséquence, il ajoute:—

On peut imaginer leur surprise lorsqu'ils virent qu'on avait divisé les terres, le long de la Saskatchewan, par carrés de quarante chaînes, sans tenir compte de leurs justes réclamations et protestations.

Contre quoi le Père Vigreville protestait-il lorsqu'il écrivait ce qui suit au capitaine Deville, chef des arpentages:

J'ai moi-même fait écrire plusieurs fois à Ottawa par M. Duck, arpenteur des terres fédérales, et toujours sans succès; jusqu'à ce que je perdisse courage moi-même; et plusieurs de nos gens furent obligés de quitter la colonie, quelques-uns vendirent leurs terres pour un prix nominal, et d'autres les abandonnèrent sans aucune compensation.

En février 1883, le révérend père Leduc et M. Maloney furent envoyés en députation par la colonie afin d'exposer nos plaintes et de présenter nos demandes au gouvernement. On leur fit, par écrit, la promesse que les terres que nous occupions seraient divisées en lots de grève de 10 chaînes de front sur 2 milles de profondeur, et que l'arpentage serait fait dans l'automne suivant (1883). Si je comprends bien, vous me dites de prendre patience et que tout finira bien; voilà des paroles que, permettez-moi de le dire, je ne puis accepter; le temps est passé.

L'honorable monsieur en vint ensuite à dire qu'aucun Métis n'avait jamais été molesté, qu'aucun Métis n'avait jamais perdu sa ferme. Dans un organe du gouvernement, le *Manitoba* du 13 mai dernier, je trouve la lettre suivante signée par des Métis. Cette lettre fut d'abord publiée en anglais dans le *Bulletin* d'Edmonton; je l'ai ici en français et je vais la traduire de nouveau en anglais. Voici ce que dit le journal:

Loin d'obtenir des conditions libérales, nous n'avons pas même obtenu justice. L'été dernier, nous avons eu l'agent du gouvernement pour régler toutes les questions relatives aux terres dans cette localité. Si le seul but de l'agent avait été de provoquer la révolte des Métis, il n'aurait pu mieux le faire qu'en suivant la ligne de conduite qu'il a tenue, et en donnant les décisions qu'il a rendues—décisions que caractérisent l'injustice la plus manifeste. Il serait impossible de citer un cas où une section de terrain en contestation entre un Métis et un étranger, où le Métis n'a pas été sacrifié. Dans beaucoup de cas, des Métis qui étaient depuis longtemps en possession de ces terrains en ont été dépossédés au profit d'étrangers nouvellement arrivés dans le pays; et ces infortunés Métis ont été ainsi forcés de quitter les lieux et d'aller s'établir ailleurs ou le même sort les attend peut-être dans l'avenir. On croit que nous n'avons pas de griefs? Nous en avons et nous les ressentons profondément.

SAMUEL CUNNINGHAM,
OCTAVE BELLEROSE,
JOHN CUNNINGHAM,
BAPTISTE COURTEPATTE,
JOHN ROWLAND,
O. ROWLAND,
L. CHASTELLAIRE,
L. GORIVEAU.

Puis, l'honorable monsieur a dit que tout le blâme pour la rébellion et ses conséquences doit être rejeté sur le parti grit. Quand l'honorable monsieur a dit, ainsi que je viens de le rapporter, que les Métis du Nord-Ouest n'avaient pas de griefs, il peut aussi bien dire que le parti grit est responsable de la rébellion et de ses conséquences. Pareille extravagante déclamation—car un tel langage n'est rien de plus qu'une extravagante déclamation—est indigne de lui. Cependant, ce langage est tout à fait à l'unisson de celui que l'honorable monsieur a tenu depuis le commencement des troubles. Depuis que ces troubles du Nord-Ouest ont éclaté, la tactique des honorables messieurs a été de se laver les mains de toute responsabilité, de se proclamer tout à fait innocents du sang répandu, et de rejeter tout le blâme sur les insurgés. A chaque demande de renseignements faite sur l'origine de ces troubles, on a fait la même réponse: Les Métis n'ont pas raison; ils n'ont pas de griefs. Tel a été le langage de l'honorable monsieur jusqu'à la fin. Parlant sur le même sujet dans une occasion récente, il a dit ce qu'il a répété de nouveau hier—que les Métis n'avaient pas raison, que leur révolte était une rébellion sans cause, et il a terminé en disant—

Nous croyons, avec toute la conscience d'avoir raison, que le jugement du pays sera que nous avons agi du mieux que nous pouvions, et que, dans ce cas, nos facultés n'ont pas été mal dirigées?